

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 30 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À ÉNERGIR SUR  
LA DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA  
VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE – CONTRAT ARCHAEA**

---

**STRATÉGIE D'ACQUISITION DU GNR**

- 1. Références :** (i) Pièce B-0791, p. 39, déposée sous pli confidentiel;  
(ii) Pièce B-0791, p. 42, déposée sous pli confidentiel.

**Préambule :**

(i) « [REDACTED]

[REDACTED]

« [REDACTED]

[...]”».

(ii) « [REDACTED]

»

**Demandes :**

- 1.1 Selon la référence (i), Énergir fera [REDACTED]  
[REDACTED] au Règlement sur les combustibles propres du Canada. Veuillez  
indiquer si cela signifie qu'Énergir connaît l'intensité carbone du GNR fourni par Archaea?

- 1.1.1. Dans l'affirmative, veuillez fournir l'intensité carbone du GNR ou la fourchette à l'intérieure de laquelle l'intensité carbone de ce GNR se situe.
- 1.1.2. Dans la négative, considérant la possibilité qu'Archaea puisse remplacer le GNR manquant par du GNR équivalent provenant d'une autre source (référence (ii)), veuillez indiquer si Énergir entend s'assurer que le GNR proposé en substitution possède une intensité carbone équivalente. Dans l'affirmative, veuillez indiquer comment Énergir entend s'en assurer.

### COÛT D'ACQUISITION DU GNR

2. **Références :** (i) Pièce B-0791, p. 22, Tableau 12, déposée sous pli confidentiel ;  
(ii) Pièce [B-0767](#), p. 14.

#### **Préambule :**

(i) À la pièce en référence (i), la Régie constate que le prix du premier contrat signé avec Archaea, le 8 octobre 2020, est de █████ €/m<sup>3</sup>, pour un volume de 19,8 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> et que le prix du second contrat signé avec Archaea, le 26 mai 2022, est de █████ €/m<sup>3</sup>, pour un volume de 56,7 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>.

(ii) « Comme spécifié à la référence (i), Énergir maintient qu'elle n'a pas observé de lien entre des volumes de GNR et leur prix, que ce soit par le biais des appels d'offres ou de négociations de gré à gré. La composante prix est principalement le reflet du type d'intrants et donc de la facilité technologique de convertir cet intrant en GNR. Le graphique ci-dessous présente les résultats des appels d'offres, comme présentés à l'annexe 3 de la pièce confidentielle B-0729, Gaz Métro-1, Document 33, en y ajoutant l'information sur le type de projet. » [nous soulignons]

#### **Demandes :**

- 2.1 Considérant la référence (ii), veuillez confirmer la compréhension de la Régie à l'effet que, pour les deux contrats avec Archaea indiqués à la référence (i), le GNR provient de sites d'enfouissement.
- 2.2 Considérant la référence (ii), veuillez indiquer les éventuelles justifications fournies par Archaea quant à l'écart de prix constaté par la Régie à partir de la référence (i).

### IMPACT DU CONTRAT SUR LE PRIX MOYEN

- 3. Références :** (i) Pièce B-0791, p. 22, Tableau 12, déposée sous pli confidentiel;  
(ii) Pièce B-0792, déposée sous pli confidentiel.

**Préambule :**

(i) À la pièce en référence (i), Énergir indique que le prix moyen avec et sans le contrat, pour l'année 2021-2022, en tenant compte des prix du GNR à la signature fonctionnalisé à Dawn (prix 2021-2022) sont respectivement de 17,50 \$ /GJ et 15,07 \$/GJ.

(ii) La Régie constate que le coût moyen des contrats signés est de 18,50 \$/GJ et la cible est de 16,17 \$/GJ pour l'année 2023-2024.

(iii) « Comme spécifié à la référence (i), Énergir maintient qu'elle n'a pas observé de lien entre des volumes de GNR et leur prix, que ce soit par le biais des appels d'offres ou de négociations de gré à gré. La composante prix est principalement le reflet du type d'intrants et donc de la facilité technologique de convertir cet intrant en GNR. Le graphique ci-dessous présente les résultats des appels d'offres, comme présentés à l'annexe 3 de la pièce confidentielle B-0729, Gaz Métro-1, Document 33, en y ajoutant l'information sur le type de projet. » [nous soulignons]

**Demandes :**

- 3.1 Veuillez concilier les références (i) et (ii).
- 3.2 Veuillez mettre à jour la pièce B-0792 (référence (ii)) en tenant compte de l'inflation réelle depuis l'année 2019 jusqu'à l'année 2021-2022.
- 3.3 Veuillez mettre à jour le Tableau 12 à la référence (i) en tenant compte de l'inflation réelle depuis l'année 2019 jusqu'à l'année 2021-2022 et en indiquant le prix moyen avec et sans le contrat pour l'année 2023-2024.

### CONTRAT

- 4. Référence :** Pièce B-0791, Annexe 1.

**Préambule :**

Contrat d'achat-vente de gaz naturel renouvelable – Énergir et Archaea Energy Marketing LLC.

**Demande :**

- 4.1 Veuillez déposer le GasEDI Base contract mentionné dans la pièce en référence.